



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région
Pays de la Loire

**Modification : Transfert Siège social d'une Société
en Région Pays de la Loire et au même Registre du Commerce**
Formalité à déposer dans le mois qui suit la modification

Compléter et signer les formulaires suivants (à télécharger sur notre site internet artisanatpaysdelaloire.fr)

- imprimé de déclaration de modification d'une société (formulaire M2 en deux feuillets)

Joindre au dossier les pièces justificatives :

- un exemplaire du procès-verbal d'assemblée de la décision de transfert
- un exemplaire des statuts mis à jour et certifié conforme par le gérant
- annonce légale ou attestation de parution (copie du journal d'annonces légales si Société en Nom Collectif)
- titre de jouissance du nouveau Siège
- pouvoir s'il y a lieu

Procéder au règlement des frais et redevances :

- à l'ordre du Greffe : émoluments Registre du Commerce et des Sociétés : 195.38 €
(si EURL : 79.38 €)
- règlement d'un montant de 91 € pour frais CFE/RM